



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Jeudi 10 octobre 2024	Heure de départ	16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp. : 10 °C)	Vent	18 km/h (Nord-Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)		
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø
Total des paris mutuels	\$ 126,204	Inscriptions totales	65/71
	Vétérinaire contacté : Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Nous avons rappelé à plusieurs participants leurs obligations relatives aux sanctions pécuniaires en suspens.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges (transport) du cheval, "SUNSHINE LOVE", (entraîneur Stephane Mayer).
- Nous avons discuté des exigences en matière de licence pour "SEA LAIRD" et "SEVEN IRON" avec l'entraîneur, Victor Puddy.
- Examen avec le conducteur, Pierre Bovay, au sujet de sa stimulation du cheval, "EMMA TOWN BUD", lors de la Course 5, disputée le 3 octobre.

Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté des règles et exigences en matière de stimulation, un avertissement officiel a été inscrit sur la licence du participant en ce qui concerne la règle 22.23.03(b) de la CAJO (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable).

Courses :

1. **Enquête** au sujet du #3, "SHADOW DAVE", (Mike Healey), arrivé en 4^e position, au sujet d'une possible sortie de piste dans le dernier virage.
Après avoir examiné la vidéo de la course, on a établi que le #3 s'était rendu à l'intérieur d'un pylône, qu'il avait heurté les deux pylônes suivants et qu'il s'était ensuite rendu à l'intérieur du suivant.
Il n'y a pas eu d'infraction aux règles sur la rampe intérieure.
Aucun avantage n'a été obtenu et l'ordre d'arrivée n'a pas été modifié.
Rien à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/xl6cjYT-7XI>
2. Rien à signaler.
3. Le rapport de l'écurie de prélèvement indique que le cheval #2, "A SAILORS DELIGHT", qui avait été sélectionné pour fournir un échantillon officiel, ne s'y est pas présenté directement.
L'entraîneur, Brian Gibson, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 9.11 de la CAJO (les chevaux sélectionnés pour fournir un échantillon officiel doivent se présenter directement dans l'écurie de prélèvement) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.
Décision #2866716
Rien d'autre à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.

8. Les #4, "MSFRANNIE", (Marie-Claude Auge), et #5, "INCREDIBLE HALL", (Pascal Berube), ont subi des bris d'équipement (fers) après le départ, et ont terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Examen de la performance du #1, "EYES OF JUSTICE", (Jimmy Gagnon), avant le poteau de ½ de mille.
Le #1 a heurté quelques pylônes sans faire de sortie.
Aucune infraction signalée.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune